LES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE L'ISERE, ET DU DISTRICT DE GRENOBLE,

Le Conſeil-général de la Commune, les Tribunaux judiciaires & autres Autorités conſtituées, ſéant dans la même Ville,

A LEURS CONCITOYENS.

Cac
FRC
4415

CITOYENS,

LES autorités conſtituées de cette ville ont, par un arrêté du 8 de ce mois, invité les communes du département à ſe réunir en aſſemblées primaires, pour nommer des députés, & délibérer ſur les circonſtances préſentes. La malveillance & l'ariſtocratie, cachées ſous le maſque du patriotiſme, cherchent à empoiſonner cette meſure; elles l'ont préſentée comme le ſignal de la guerre civile. Si cela étoit, nous nous ſerions groſſiérement trompés: mais avant d'inculper avec tant de légéreté des mandataires qui ont eu l'avantage, pendant que tout étoit en feu autour d'eux, de maintenir dans leur arrondiſſement la paix & la tranquillité, il ſeroit préalable, ce ſemble, de peſer les motifs qui les ont fait agir, & d'examiner enſuite ſi ceux qui les accuſent d'appeller la guerre civile, n'ont pas eux-mêmes un intérêt caché de l'allumer. Dépouillez-vous, citoyens, de toutes préventions, de tout préjugé; écoutez, ſans humeur & ſans paſſion, la voix des

M+W 7378

adminiſtrateurs, des magiſtrats que vous avez honorés de votre confiance : votre intérêt eſt le leur ; ils ont prêté le même ſerment que vous ; le maintien de la liberté & de l'égalité eſt l'objet de ce ſerment ; les défendre de tout leur pouvoir ou mourir à leur poſte en les défendant, voilà leur tâche & la vôtre ; qui craint de la remplir eſt un lâche, qui refuſe de s'en charger eſt un traître : plus ceux qui ont contracté ces obligations ſaintes, courent de dangers, moins il leur eſt permis de s'y ſouſtraire & de les oublier.

Des inſenſés ont dit, dans une aſſemblée populaire, que le danger étoit imaginaire, & qu'il n'y avoit aucune précaution à prendre. Citoyens, ſi vous écoutez ce conſeil perfide, vous êtes perdus. Quoi ! il n'exiſte aucun danger, & toutes les puiſſances de l'Europe ſont coaliſées contre nous, & nos frontieres ſont cernées de toutes parts, & nos armées du Nord ſe replient ſur nos places de ſeconde ligne, & la guerre civile, plus cruelle que le vautour de Prométhée, dévore les entrailles de la République. Il n'y a point de danger ! & cependant toutes les adminiſtrations ont été miſes en ſurveillance permanente, la patrie a appellé trois cents mille hommes à ſa défenſe, nos bataillons ne ſont ni armés ni équipés, & nos finances ſont la proie des plus infames dilapidations. Il n'y a point de danger ! & cependant le ſcélérat occupe la tribune, & conſeille le meurtre & le carnage ; Marat, dont le nom ſeul eſt un opprobre, inſulte à la patience de la Nation ; & Pétion, autrefois le magiſtrat chéri du peuple, eſt dans les fers. Il n'y a point de danger ! & un comité révolutionnaire, qui tient tout ſes pouvoirs de ſon audace, rivaliſe d'autorité avec le repréſentant du ſouverain, avec la convention nationale ; & ce ſénat auguſte n'offre plus qu'un corps mutilé, dont la plupart des membres ſont, ou paralyſés par la crainte, ou agités par des paſſions ! Citoyens, quiconque a devant les yeux cet horrible tableau, &

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

dit qu'il n'y a point de danger, eſt certainement un fourbe ou un imbécille.

Où il n'y a point d'effet, il n'y a point de cauſe à chercher ; mais ici l'effet eſt certain, la convention nationale a été avilie, tourmentée, miſe ſous le couteau toutes les fois que quelques membres, amis des départements, ont propoſé de réprimer les pirateries des ſcélérats qui ont aſſervi la ville de Paris, & qui, avec la ville de Paris, ſe flattent d'aſſervir facilement toute la République. Ce ſont ces ſcélérats qui viennent de tirer le canon d'alarme, de ſonner le tocſin, de fomenter une inſurrection, & d'arracher à la convention nationale un décret d'arreſtation contre une trentaine de ſes membres, qualifiés de Rolandins, de Briſſotins, des Girondiſtes, d'hommes d'état ; comme s'il réſultoit quelque crime de ces bizarres qualifications ; comme s'il étoit plus honorable d'être l'ami de Marat, ou des voleurs du garde-meuble : & c'eſt ſur ces puériles imputations que des repréſentants du peuple ont été dénoncés ! c'eſt parce que cette étrange dénonciation a été traitée avec le mépris qu'elle méritoit, que les dénonciateurs ont fait inſurger la ville de Paris, & que la repréſentation nationale a été violée ! Et voilà ce qu'on appelle une cauſe très-ſimple & très-légitime d'inſurrection ! Citoyens, on vous trompe : un complot perfide eſt caché ſous ce voile ridicule ; ce ſont de nouveaux fers qu'on vous prépare, en vous parlant de liberté & d'égalité.

En vain nos ennemis communs arborent les couleurs du patriotiſme, & travaillent à ſubjuguer l'opinion publique ; l'opinion publique regardera le cortege dont ils s'entourent, & rebrouſſera d'horreur. En vain ils crient que vos adminiſtrateurs vous trahiſſent & appellent la guerre civile, ces clameurs ne leur en impoſeront point : ils vous trahiroient, s'ils vous laiſſoient endormir au bord de l'abyme qu'on creuſe ſous vos pas ; ils appelleroient la guerre civile, s'ils étoient aſſez lâches pour vous cacher la vérité :

quelque danger qu'il y ait à la dire, il vous la doivent toute entiere, & ils ne ſavent pas marchander avec leur devoir.

La ſouveraineté eſt indiviſible & inaliénable ; elle réſide eſſentiellement dans la maſſe du peuple. Un individu, une commune, une ville ne ſont pas le ſouverain, ce n'en ſont que des fractions plus ou moins conſidérables, en raiſon de leur population ; mais quelles que ſoient ces fractions, elles doivent être ſoumiſes & ſubordonnées au ſouverain, qui eſt la nation ; ſans quoi la partie l'emporteroit ſur le tout, & la liberté ſeroit perdue. (1)

Un grand peuple ne pouvant ſe réunir pour exercer par lui-même ſa ſouveraineté, eſt obligé de la déléguer à des mandataires qu'il inveſtit de toute ſa puiſſance ; ces mandataires ne ſont pas le ſouverain, ils n'en ſont que l'image, la repréſentation ; &, à ce titre, ils méritent tous les égards, tous les honneurs, tout le reſpect qui eſt dû au peuple lui-même. Chacun ſent que manquer au repréſentant, ce ſeroit manquer au repréſenté, & que les affronts faits à la convention nationale, réjailliſſent ſur la nation entiere.

Tous les ſiecles ont rendu hommage à ces grandes maximes, conſacrées par les lumieres éternelles de la raiſon. Les nations les plus libres comme les plus eſclaves, les peuples policés & les peuples ſauvages, ſe ſont montrés jaloux des honneurs rendus à leurs repréſentants. Le deſpotiſme, qui avilit tout, avoit conſervé, ſous le nom de droit des gens, l'inviolabilité due à la repréſentation nationale ; & l'hiſtoire a noté d'infamie tous les ſcélérats couronnés qui ont porté quelque atteinte à ce droit inviolable & ſacré.

---

(1) Qu'on juge, d'après ce principe, de la bonne-foi de ceux qui prétendent que nous ſommes libres, & que la minorité a triomphé. La contradiction eſt palpable ; l'homme eſt libre quand il n'obéit qu'à la loi ; la loi eſt l'expreſſion de la volonté générale, & par conſéquent de la majorité ; ſi la minorité l'emporte, il n'y a donc plus de loi, & conſéquemment plus de liberté.

De ces principes, qu'on n'oseroit contester, en dérive un autre nom moins inconteſtable; c'eſt que les députés d'un département particulier, dès que leurs pouvoirs ſont reconnus, appartiennent à toute la république, & ſont les repréſentants du peuple entier. Inſulter un repréſentant, attenter à ſa perſonne, à ſa liberté, c'eſt donc attaquer tous ceux qu'il repréſente, c'eſt outrager toute la nation, c'eſt, en un mot, détruire la ſouveraineté.

Si nous appliquons ces principes aux événements qui ont eu lieu depuis le 31 mai, il eſt évident que la repréſentation nationale a été violée par l'attroupement qui a requis, à main armée, l'arreſtation de trente de ſes membres; il eſt évident que tous les départements ont été outragés par celui qui a ſouffert cet attentat.

Dire que la convention étoit libre quand elle a décrété cette arreſtation, c'eſt ajouter l'inſulte à l'outrage, c'eſt mêler la raillerie à la cruauté. Citoyens, il faut que la faction ſanguinaire qui veut vous aſſervir, ſe ſoit imaginée que les départements ne ſont remplis que de gens crédules & ſtupides. Eh quoi! au bruit du canon d'alarme & du tocſin, cent mille hommes s'arment, ſe déclarent en inſurrection, environnent le temple de la loi; un comité inſolent, appuyé de cette force, demande à la convention la proſcription d'une partie de ſes membres, & ne lui donne qu'un temps limité pour prononcer au gré de ſa fureur: celle-ci a la foibleſſe d'obéir dans le délai préfixé; elle porte la loi qui lui eſt dictée les armes à la main; elle conſacre une pétition qu'elle avoit flétrie, trois jours auparavant, comme calomnieuſe; & l'on a l'impudeur de dire qu'elle étoit libre, qu'elle n'a pas été violentée! A quels ſignes faut-il donc reconnoître la violence & l'oppreſſion?

Qu'eſt-il beſoin de vous dire, après cela, que les peres de la patrie ont été, pendant deux jours,

bloqués dans le Palais national comme dans une citadelle aſſiégée, qu'ils ont été repouſſés par les baïonnettes dans l'enceinte intérieure toutes les fois qu'ils ont tenté d'en ſortir, qu'ils ont été inſultés, gourmandés de la maniere la plus infame par une ſoldateſque forcenée & par les habitués des tribunes, qu'ils ont été entourés d'une artillerie formidable & d'une horde furieuſe, qui s'eſt ébranlée pour les charger à la voix de ſon chef Henriot, brigand fameux par les maſſacres du 2 ſeptembre, qu'ils ont enfin été réduits à l'humiliation de capituler avec leurs aſſaſſins & de racheter leur vie aux dépens de la république? = Eſt-il beſoin de vous dire encore que les barrieres de Paris ont été fermées pendant pluſieurs jours, que les journaux qui auroient pu éclairer les départements, ont été ſuſpendus ou proſcrits, que le ſecret des poſtes a été violé, & l'eſt encore avec une licence ſcandaleuſe, qu'il n'eſt plus permis d'écrire ni de penſer que ſous le bon plaiſir d'un prétendu comité révolutionnaire, plus inique & plus barbare que toutes les inquiſitions d'Eſpagne, & à la tête duquel, pour compléter la reſſemblance, étoit placé un Eſpagnol, nommé Guſman? ..... Le cœur ſaigne & la vertu s'irrite à ces triſtes détails; mais à quoi bon vous les retracer ici? leur réminiſcence aigrit nos douleurs & n'ajoute rien à notre conviction.

Citoyens, il eſt donc vrai, & nous devons vous le dire au péril même de notre vie: la repréſentation nationale n'eſt pas libre; elle obéit à un Sanhédrin rebelle, qui s'eſt emparé de la ſouveraineté, & pour qui il n'y a plus rien de ſaint ni de ſacré ſur la terre: tant qu'elle ſera courbée ſous ce joug honteux, vous avez tout à craindre pour vos fortunes, vos perſonnes, votre liberté. Vous n'êtes ſûrement pas plus reſpectables aux yeux de ces ſacrileges que ne l'étoient vos repréſentants? Quelle ſauve-garde, quel aſyle vous reſte-t-il contre des

impies, qui ont forcé le ſanctuaire de la loi & foulé aux pieds la majeſté nationale? Quelle autorité, quels droits, quel caractere avez-vous à leur oppoſer, qui ſoient plus légitimes & plus inviolables que ceux qu'ils ont violés ? Croyez-vous que ce ſoit pour le bien de l'humanité, pour le triomphe de la vertu, pour le bonheur du peuple, qu'ils aient trâmé cette exécrable conjuration ? Croyez-vous qu'ils manqueront de pouvoir ou d'audace, & qu'ils craindront de pouſſer plus loin leurs coupables ſuccès ? Ouvrez les yeux, citoyens, ſur le péril imminent qui menace votre liberté. L'anarchie qui vous dévore, eſt le précurſeur du deſpotiſme : ce monſtre que vous croyez étouffé, reſpire encore; il eſſaie, peu-à-peu, de ſoulever ſa tête hideuſe; & il étoit peut-être plus difficile de faire empriſonner trente de vos repréſentants, que de créer un triumvirat, que de vous donner Danton pour dictateur & d'Orléans pour roi; il ſuffit pour cela d'une inſurrection & d'un comité révolutionnaire. Vos nouveaux tyrans ſont familiariſés avec cette abominable tactique : un crime de plus ne leur coûte rien.

D'ailleurs, comment douteriez-vous de leurs projets liberticides ? Un des familiers de l'inquiſition Pariſienne a déja porté à la convention nationale *la volonté ſuprême de la commune de Paris:* Nos murs ſont tapiſſés de cette lettre où l'un de vos mandataires écrit *que les Pariſiens ſeuls ſont les juges compétents des repréſentants du Peuple François ;* Marat, jetant enfin ſon maſque, a propoſé à la tribune des jacobins *de donner un chef à la république.* Il eſt vrai qu'effrayé de l'indignation générale qui ſe ſoulevoit contre lui, il a prétendu qu'il avoit voulu parler d'*un guide* ; mais un chef ou un guide, c'eſt toujours un tyran qu'on vous a propoſé ſous un nom différent. Le peuple Romain n'en fut pas moins eſclave, lorſque Octave uſurpa, *ſous le nom d'Empereur*, l'autorité qui avoit été refuſée à Jules Céſar, *ſous celui de Roi.*

Non, non, cet horrible complot ne s'achevera pas ; la Nation Françoiſe n'eſt pas faite pour tant d'ignominie. Il exiſte encore quelque courage, quelqu'honneur, quelque vertu dans les départements ; ils n'abandonneront pas à la rage de vils aſſaſſins les dépoſitaires de leur confiance, les défenſeurs intrépides de leurs droits & de leurs propriétés ; ils ont entendu l'appel qui leur a été fait du haut de la tribune nationale, & déja la France entiere s'ébranle pour demander vengeance de l'affront qu'elle a reçu dans la perſonne de ſes repréſentants.

Dans cette ſecouſſe générale, placés entre les ſéditieux de Paris & les fiers enfants de la Gironde & des Bouches-du-Rhône, que devoient, que pouvoient faire vos adminiſtrateurs ? La gloire du département, l'intérêt de la république leur permettoient-ils de garder une lâche neutralité ? De bruyantes vociférations, des calomnies étoient-elles faites pour enchaîner leurs réſolutions généreuſes ? Sentinelles vigilantes, placées en avant pour épier tous les mouvements des ennemis, pouvoient-ils ſe diſpenſer de vous avertir de leur approche ? Dans l'impuiſſance où les laiſſoit la nature de leurs fonctions, étoit-il rien de plus ſage, de plus prudent, de plus modéré que d'appeller le peuple à ſa propre défenſe, que de renvoyer la déciſion de cette grande querelle à celui qu'elle intéreſſe eſſentiellement, que de remettre le ſoin de leurs deſtinées à leurs commettants, aux aſſemblées primaires, au véritable ſouverain ?

Citoyens, vos adminiſtrateurs & vos magiſtrats ne ſont pas exempts d'erreurs ; ils ſont hommes, ils ont pu ſe tromper, en prenant l'arrêté du 8 de ce mois ; mais leurs intentions étoient pures : on leur reproche d'avoir voulu provoquer la guerre civile, & il leur a paru certain à eux que l'inſurrection de Paris n'avoit pas d'autre but, que, dirigée uniquement contre l'aſſemblée convention-

nelle, elle tendoit à l'influencer au point de rendre les autres départements tributaires de cette capitale, ou de les soulever tous contr'elle pour secouer le joug. Dans l'un & l'autre cas, le salut public étoit compromis, & la liberté en danger : ce qui est certain, c'est que le fait leur a paru démontré, & ils ont eu le courage de le publier. Auroient-ils mieux fait d'imiter, de seconder le comité révolutionnaire de Paris ; d'épaissir autour de vous le nuage dont il a couvert le piege affreux qu'il a tendu aux départements ? Auroient-ils mieux fait d'attendre, pour vous donner l'éveil, que le fer qui est en fusion, eût été converti en chaînes, que ces chaînes eussent flétri vos mains, que les citoyens eussent versé le sang des citoyens ? Ce seroit bien alors que vous auriez raison de les accuser d'aristocratie, de trahison, de complicité avec vos ennemis ; ce seroit bien alors qu'il vous seroit permis de les écraser avec ces mêmes fers dont ils vous auroient laissé charger.

Cet arrêté donne le signal de la guerre civile ! & pourquoi ? Vos ennemis supposent donc que vous n'avez ni lumieres ni discernement, que vous ne savez distinguer ni vos intérêts, ni vos amis, que vous êtes un vil troupeau, soumis à un instinct aveugle, ou une ménagerie de bêtes féroces, toujours prêtes à se dévorer, dès qu'on les met en présence, & qu'il importe, par cette raison, de tenir séparées ? Citoyens, vos ennemis se décelent eux-mêmes ; ils tiennent le langage & la conduite des tyrans. Les assemblées primaires les font trembler, parce qu'elles peuvent mettre un frein à leurs usurpations ; ils travaillent à vous tenir divisés, parce que leur puissance n'est fondée que sur vos divisions. Quand ils disent qu'ils craignent la guerre civile, ils mentent ; ils la desirent, au contraire, comme l'unique moyen de cimenter leur tyrannie : ce qu'ils craignent, c'est la vérité qui va dévoiler leurs trames ; c'est votre union qui seule peut les déjouer.

Loin de donner le ſignal de la guerre civile, notre arrêté n'a d'autre objet que de la prévenir. Les ariſtocrates ont profité de la circonſtance pour ſemer des bruits alarmants, pour jeter la défiance dans les eſprits, pour allumer l'envie, la jalouſie & toutes les paſſions haineuſes & iraſcibles qui maîtriſent le cœur humain. La fermentation eſt à ſon comble; les patriotes ſont à la veille de s'entre-déchirer, faute de s'entendre. Or, où pourroient-ils mieux ſe rapprocher, s'expliquer, ſe livrer aux épanchements de la fraternité, que dans les aſſemblées primaires? N'eſt-ce pas leur faire une injure atroce que de douter de leurs diſpotions pacifiques, après la conduite qu'ils ont tenue depuis quatre ans de révolution? Par où le peuple de l'Iſere auroit-il mérité cette injuſte défiance? Ne ſeroit-il plus ce peuple fier, bon & généreux qui a ſu allier, dans tous les temps, l'indépendance avec l'humanité? Non, citoyens, vous n'avez pas dégénéré; & vous répondrez aujourd'hui aux antropophages du 2 ſeptembre, ce que l'un de vos ancêtres répondit autrefois à la liſte de proſcription du tyran Charles IX: « Vous trouverez dans » nos aſſemblées primaires de braves ſoldats, de » bons citoyens, mais pas un bourreau. »

Nos ennemis aimeroient mieux des aſſemblées populaires, où tous les citoyens ne peuvent aſſiſter, où deux ou trois brouillons ont le droit d'étourdir par leurs clameurs, & d'égarer la multitude, où les patriotes éclairés ſont écartés de la tribune, où le peuple enfin eſt réduit au ſimple droit de pétition; par la raiſon contraire, vos adminiſtrateurs & vos magiſtrats ont donné la préférence aux aſſemblées primaires, où le peuple jouit de la plénitude de ſes droits, où il exerce vraiment la ſouveraineté, où il ne connoît plus d'autorité ſupérieure, où enfin il a le pouvoir de les révoquer toutes. Jugez, citoyens, d'après ce parallele, quels ſont ceux qui veulent vous tromper, ou des

intrigants qui calomnient les assemblées primaires, parce qu'elles peuvent les dépouiller d'un pouvoir dont ils abusent, ou de vos administrateurs qui les provoquent, au risque de se voir privés des fonctions honorables dont vous les avez investis ; car dès que le peuple est assemblé en corps souverain, toutes les autorités sont suspendues : où se trouve le représenté, dit Rousseau, il n'y a plus de représentant. Sous ce point de vue, la convocation des assemblées primaires est la preuve la plus forte que vos administrateurs & magistrats pussent vous donner de la droiture de leur intention, de la pureté de leur conduite & de leur dévouement à la patrie.

On vous fait craindre que les aristocrates ne s'y portent en foule, & ne profitent, pour maîtriser les délibérations & nous faire la loi, de ce que la plupart des ardents patriotes sont sur les frontieres. Crainte ridicule, insinuation perfide, & rien de plus. Les aristocrates sont profondément pervers & capables de toutes sortes de manœuvres : l'expérience ne nous l'a que trop appris ; mais ils ont été mis, depuis quelque temps, dans l'impossibilité physique ou morale de paroître aux assemblées primaires ; que si, par hasard, il en étoit échappé quelqu'un à la vigilance de ces deux représentants du peuple, nous avons tous le droit de les écarter par une dénonciation signée de six citoyens connus. Vos ennemis savent cela tout aussi bien que nous ! l'influence des aristocrates dans les assemblées primaires n'est donc pas le vrai sujet de leurs appréhensions ; ce qu'ils appréhendent réellement, c'est votre œil pénétrant & les mesures que vous ne manquerez pas de prendre contre la cabale usurpatrice qui menace votre liberté ; c'est la honte d'être démasqués avant d'avoir frappé le grand coup qu'ils méditent ; c'est le danger de vous trouver réunis au moment où ils le frapperont.

On vous parle de coalition avec les ennemis de

la patrie, avec le traître Dumouriez; on vous parle de la vente des biens des émigrés, qui étoit inutilement demandée, & qui vient d'être ordonnée; on vous parle de la constitution, qui étoit entravée & qui sera achevée dans un mois. Citoyens, ce ne sont là que des prestiges pour écarter vos regards du gouffre qui vous attend, pour amortir le ressentiment de l'affront qui vous a été fait. Qui de vous ignore qu'on n'a su articuler aucun fait positif contre les trente détenus, que toute la France a partagé leur aveuglement & leur enthousiasme pour Dumouriez, que cet exécrable brigand a ourdi sa trahison dans la Belgique, sous les yeux de Lacroix & de Danton, & que celui-ci faisoit son apologie à la tribune au moment même où son héros vendoit nos places & nos magasins à nos ennemis?

Voulez-vous connoître, citoyens, les crimes les plus avérés de vos trente députés mis en état d'arrestation? nous sommes loin de nous porter ici pour leurs défenseurs officieux; mais le silence de leurs délateurs, la facilité avec laquelle on a mis en liberté ceux qui ont eu la foiblesse de donner leur démission, & tout ce que nous avons lu jusqu'à présent, nous démontrent que leur premier crime est d'avoir plaidé, avec une chaleur indiscrette, la cause des départements, qu'on veut mettre sous le joug de la ville de Paris, & d'avoir établi, dans leur projet de constitution, un système d'égalité qui réduiroit cette capitale au niveau des autres sections de la république. — Un autre crime, un crime que l'envie ne pardonne jamais, est d'avoir eu dans la convention & dans le ministere, l'influence naturelle que donne la supériorité des lumieres & des talents. — Enfin, un troisieme crime, & celui-ci est le plus irrémissible, c'est d'avoir demandé le châtiment des massacreurs du 2 septembre & des voleurs du garde-meuble; c'est d'avoir exigé du conseil de la commune de Paris

un compte en regle des ſommes énormes qui lui avoient été avancées ; c'eſt de s'être déclarés les ennemis implacables des pillards & des aſſaſſins qui ont déshonoré la plus belle des cauſes. Telle eſt, n'en doutez pas, la ſource véritable de l'étrange perſécution à laquelle trente de vos députés ſont en butte : & peut-être ſi nous voulions chercher la cauſe du fol engouement que Marat a inſpiré, nous la trouverions dans les efforts conſtants qu'il a fait pour ſoutenir des opinions contraires, & plus encore dans l'inégalité des moyens qu'il a développés.

La vente des biens des émigrés eſt, à la vérité, une meſure urgente & ſalutaire ; l'achévement de la conſtitution eſt un bienfait plus grand encore ; mais, ſont-ce bien les trente détenus qui ont cauſé les retards que l'une & l'autre ont éprouvés ? Remarquez, citoyens, avec quelle affectation, avec quelle adreſſe on vous rappelle ſans ceſſe ces deux meſures ! Remarquez que c'eſt le lendemain du jour où la repréſentation nationale a été violée, qu'on s'empreſſe de décréter la vente des immeubles des émigres, & de vous promettre une conſtitution dans un mois ! Songez à l'audace de la faction uſurpatrice qui s'eſt rendue coupable de ce crime de leſenation ! & jugez enſuite ſi, après un tel forfait, il n'eſt pas vraiſemblable qu'elle créoit elle-même les obſtacles qu'elle a applanis d'une ſi terrible maniere, & qu'elle s'eſt ménagé par-là la reſſource de détourner tous les ſoupçons ſur ſes adverſaires, & d'étourdir le peuple ſur l'énormité de ſon attentat ! Cette politique cruelle a été empruntée de l'ancien régime. Quand le tyran vouloit créer quelque impôt déſaſtreux, commettre quelque acte arbitraire, aggraver les chaînes du peuple, il avoit ſoin de lui couper les vivres quelques jours auparavant, & de lui rendre l'abondance au moment même où il mettoit ſon complot à exécution.

Vos adminiſtrateurs n'imiteront pas l'exemple de

vos ennemis ; ils ne vous donneront pas des préſomptions pour des preuves, ni des conjectures pour des vérités ; ils n'ont épouſé ni la montagne ni la plaine ; ils ne ſuivent l'étendard d'aucun parti. Ils ſe ſeroient élevés contre le décret d'accuſation porté contre Marat, ſi ce décret eût été emporté la baïonnette au bout du fuſil, comme celui contre vos députés. La convention fut libre, lorſqu'elle rendit le premier ; le tribunal révolutionnaire ne le fut pas lorſqu'il acquitta l'accuſé ; il céda à la crainte qu'inſpiroit naturellement ſon cortege.

Vos adminiſtrateurs ne vous diront pas non plus que Paris eſt un vampire qui épuiſe le tréſor public ; qu'il faut réduire cette ſuperbe ville au niveau des autres départements ; qu'il faut ſuſpendre les flots d'or des caiſſes publiques qui y portent l'abondance & la vie : car ce langage eſt celui de tous les ariſtocrates, de tous les brouillons, de tous les ennemis de la choſe publique. Ils vous diront : la premiere étincelle de la liberté eſt partie de ce département ; mais c'eſt Paris qui a fait la révolution, & à qui la révolution coûte le plus ; c'eſt Paris qui eſt le centre des arts & des connoiſſances humaines, & le plus ferme appui de la liberté par ſon immenſe population & ſes reſſources ; mais cette population immenſe le mine intérieurement, & lui cauſe tous les jours des mouvements convulſifs : il lui eſt impoſſible, dans un moment où le commerce eſt en ſtagnation, de ſe paſſer du ſecours des autres départements. Puiſque cette belle cité a tant fait pour nous, il eſt bien juſte que nous faſſions quelque choſe pour elle, il eſt bien juſte que nous lui aidions à ſupporter, par quelques ſacrifices volontaires, les pertes immenſes qu'elle a eſſuyées : mais ce que nous donnerons à la reconnoiſſance, à la fraternité, la contrainte ni la violence n'ont pas droit de nous l'arracher ; mais Paris doit commencer par abjurer toutes ces idées de domination & de ſu-

prématie dont il paroît enivré, & auxquelles les départements ne ſe ſoumettront jamais; mais Paris s'étoit chargé de défendre la majeſté nationale, & d'aſſurer à ſes repréſentants l'honneur & le reſpect qui leur ſont dus; mais, enfin, Paris doitcompte aux autres départements de ce dépôt auguſte qu'il a laiſſé violer entre ſes mains.

Nos ennemis vous diront que ces ſentiments ſont ariſtocratiques, que ces ſentiments ſont liberticides; car c'eſt avec ces mots qu'ils ſéduiſent le peuple, & lui font perdre de vue ſon véritable intérêt. Nous leur répondrons qu'il n'eſt rien de plus ariſtocratique que les prétentions des agitateurs de Paris; qu'il n'eſt rien de plus liberticide que le vertige d'inſurrection qui s'eſt emparé des habitants de Paris. Mais le preſtige qui faſcine les yeux de la multitude, ſera de courte durée. Le moment approche où le peuple reconnoîtra ſes vrais amis, & les ſycophantes qui en ont emprunté la voix. Ce moment eſt celui de la réunion des aſſemblées primaires. C'eſt là, citoyens, que vos adminiſtrateurs ne craindront pas d'appeller le plus ſévere examen ſur leur conduite & ſur les motifs qui l'ont dirigée; c'eſt là qu'ils ne craindront pas d'expoſer au grand jour les ſecrets les plus intimes de leur conſcience, & de comparer leurs actions publiques & privées, avec celles des vils calomniateurs qui ne ceſſent de les dénigrer, dans l'eſpoir de ſurprendre votre confiance. Retournez, citoyens, les feuillets de la vie paſſée de ces détracteurs acharnés, & vous y lirez que ce ſont, pour la plupart, des gens ſans probité, ſans mœurs, des eſcrocs avérés, des banqueroutiers frauduleux, des miſérables flétris par l'opinion publique, qui exercent envers vos adminiſtrateurs une inquiſition auſſi révoltante; ce ſont des gens à qui vous n'oſeriez confier votre bourſe, qui prétendent à l'honneur de vous conduire, & de gérer les affaires publiques.

Citoyens, nous vous avions promis la vérité toute entiere, vous venez de l'entendre. Nous avons fait notre devoir; c'eſt à vous de faire le vôtre.

LECTURE faite de l'adreſſe ci-deſſus, en préſence des Conſeils-généraux du Département, du Diſtrict & de la Commune de Grenoble, des Juges des Tribunaux civil & criminel, ſiégeant dans la même Ville, du Bureau de Conciliation, des trois Juges de Paix, des Préſidents, Secretaires & Commiſſaires des Sections:

Oui le Procureur-général-Syndic;

L'ASSEMBLÉE a approuvé ladite Adreſſe, & arrêté qu'elle ſeroit imprimée & affichée dans toutes les communes du Département; qu'il en ſera adreſſé des exemplaires à la Convention Nationale, à la députation du département de l'Iſere, aux Repréſentants du peuple délégués près l'armée des Alpes, aux ſept Sections de Grenoble, aux quarante-huit Sections de Paris, aux Armées, & à tous les autres Départements de la République.

Fait à Grenoble, en ſéance publique, le 12 Juin 1793, l'an ſecond de la Republique.

Certifié conforme à l'original. Signé, PLANTA, *Préſident*; DUPORT, *Secretaire-général.*

A LYON, chez AIMÉ VATAR-DELAROCHE. 1793.